

MAIRIE d'ANDRÉSY
DIRECTION GÉNÉRALE
HR/HB

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un novembre à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le quinze novembre deux mille dix-neuf s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la **présidence de Monsieur RIBAUT – Maire.**

Étaient présents : M. RIBAUT – Maire – M. FAIST – M. MAZAGOL – Mme GENDRON – Mme MONTERO-MENDEZ – M. BRIAULT - M. ANNE – M. DOS SANTOS – Mme LABOUREY – M. MARQUE - M. DE RUYCK – Mme LEPAGE – Mme SAMSON - M. GOXE – M. AUDEBERT – M. LAGHNADI – Mme PERROTO – Mme MENIN - Mme MUNERET – M. MARTZ – M. TAILLEBOIS - M. BAKONYI – Mme ALAVI – M. WASTL – M. MALLET - Mme MINARIK – M. PRES.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme POL pouvoir à M. RIBAUT
Mme LE BIHAN pouvoir à M. MAZAGOL
Mme BENILSI pouvoir à M. GOXE
Mme BAILS pouvoir à M. FAIST
Mme SAVET pouvoir à Mme GENDRON

Absente : Madame DOLE

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur GOXE a été désigné à l'UNANIMITÉ – Secrétaire de séance.

Nature du tarif : **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PAGE 2/2**

POUR LES DEMANDES DE TOURNAGES

Suivi par : Direction de Communication

Imputation budgétaire : 822.70323

Arrondi : Aux 5 cts les plus proches

POUR LES VÉHICULES DE PRISES DE VUE

NATURE	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020
Type d'installation	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Tarif forfaitaire (1 semaine)
1 véhicule technique	90,70 €	181,40 €	906,90 €
1 petit groupe électrogène	25,20 €	50,40 €	251,90 €
1 tente régie	50,40 €	100,75 €	503,85 €
1 camion groupe électrogène	90,70 €	181,40 €	906,90 €
1 barnum	50,40 €	100,75 €	503,85 €
1 bateau technique	90,70 €	181,40 €	906,90 €
de 1 à 7 véhicules (tout type) Tarif par véhicule	45,35 €	90,70 €	453,45 €
véhicule supplémentaire	35,25 €	70,55 €	352,70 €
Délibération du	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019

PERTURBATION DE LA CIRCULATION POUR PRISE DE VUES EN EXTÉRIEUR

NATURE	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020
Type d'installation	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Tarif forfaitaire (1 semaine)
Déviation à mettre en œuvre	191,45 €	382,90 €	1 914,55 €
Rétrécissement de la chaussée	151,15 €	302,30 €	1 511,50 €
Encombrement des accotements générant des neutralisations de stationnement	100,75 €	201,55 €	1 007,65 €
Délibération du	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019

REDEVANCE PRINCIPALE

Pour un type de tournage de « Catégorie 1" : Long Métrage, fiction TV

NATURE	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020
Lieu de tournage	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Pour une 1/2 nuit* ou un 1/2 jour férié*	Pour une nuit* ou un jour férié*
Hôtel de ville	755,75 €	1 511,50 €	1 007,65 €	2 000,00 €
Espace Saint-Exupéry (bibliothèque, école de Musique et Danse, etc.)	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
Maison du Moussel	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
Espace Julien-Green	755,75 €	1 511,50 €	1 007,65 €	2 000,00 €
Chalet de Denouval	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
Établissements scolaires municipaux (hors période scolaire)	251,90 €	503,85 €	604,60 €	1 200,00 €
établissements sportifs	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
Maison des arts	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
marchés	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
cimetière	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
île Nancy (passe à poissons, Trek'île)	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 000,00 €
Délibération du :	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019

Pour un type de tournage de « Catégorie 2" : Court Métrage*, clips musicaux et publicitaires

NATURE	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020
Type de tournage	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Pour une 1/2 nuit* ou un 1/2 jour férié*	Pour une nuit* ou un jour férié*
Hôtel de ville	705,35 €	1 410,70 €	906,90 €	1 813,75 €
Espace Saint-Exupéry (bibliothèque, école de Musique et Danse, etc.)	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
Maison du Moussel	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
Espace Julien-Green	705,35 €	1 410,70 €	906,90 €	1 813,75 €
Chalet de Denouval	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
Établissements scolaires municipaux (hors période scolaire)	201,55 €	403,05 €	503,85 €	1 007,65 €
établissements sportifs	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
Maison des arts	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
marchés	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
cimetière	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
île Nancy (passe à poissons, Trek'île)	302,30 €	604,60 €	453,45 €	906,90 €
Délibération du :	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019

Pour un type de tournage de « Catégorie 3 »: documentaire

NATURE	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2020
Lieu de tournage	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Pour une 1/2 nuit* ou un 1/2 jour férié*	Pour une nuit* ou un jour férié*
Hôtel de ville	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 007,65 €
Espace Saint-Exupéry (bibliothèque, école de Musique et Danse, etc.)	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
Maison du Moussel	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
Espace Julien-Green	352,70 €	705,35 €	503,85 €	1 007,65 €
Chalet de Denouval	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
Établissements scolaires municipaux (hors période scolaire)	100,75 €	201,55 €	302,30 €	604,60 €
établissements sportifs	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
Maison des arts	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
marchés	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
cimetière	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
île Nancy (passe à poissons, Trek'île)	176,35 €	352,70 €	251,90 €	503,85 €
Délibération du	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019	21/11/2019

*1 journée hors jour férié : amplitude horaire 12 heures maximales ; 1/2 journée hors jour férié : amplitude horaire 6 heures maximales

*1 nuit : amplitude d'horaire de 12 heures maximales ; 1/2 nuit : amplitude d'horaire de 6 heures maximales

*1 jour férié : amplitude horaire de 12 heures maximales ; 1/2 jour férié : amplitude horaire de 12 heures maximales

*Court Métrage : qui a une durée de moins de 40 min.